

Acte publié le 18.04.23

Nombre de membres	14
En exercice :	13
Présents	12
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	12

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du cinq avril se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. PLATEL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

EXCUSE : M. BONVOISIN

DEL_0018_2023 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération Française de Football – équipements sportifs extérieurs

L'Agence Nationale du Sport (ANS) propose une enveloppe financière permettant de participer à la construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs.

La Fédération Française de Football (FFF) accompagne financièrement et techniquement les clubs et les collectivités à la création d'équipements sportifs de proximité afin de développer les nouvelles pratiques comme le Foot5 et le Futsal, par le biais du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

La communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) souhaite construire 3 terrains synthétique de Foot5 à Pont-Audemer, à Routot et à Montfort-sur-Risle permettant la pratique de Foot en marchant, de Futnet (tennis-ballon), de FitFoot.

Suite à la délibération du bureau du 9 mai 2022, le Président a sollicité l'Agence Nationale du Sport et la Fédération Française de Football pour le financement de ces projets. Les derniers échanges avec ces organismes ont apporté des précisions sur la répartition du financement entre l'ANS et la FFF. Aussi, il est demandé de mettre à jour les plans de financement prévisionnel de ces terrains et de reprendre une délibération sur la base de cette nouvelle répartition.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°77-2020 du conseil communautaire du 10 juillet 2020 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

VU la délibération n°51-2022 du bureau exécutif du 9 mai 2022 autorisant le Président à solliciter tout organismes pouvant contribuant au financement de ce projet

VU la demande de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération Française de Football de mettre à jour les plans de financement prévisionnel et de délibérer sur la base de ces derniers ;

CONSIDERANT que la volonté politique de renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

CONSIDERANT qu'il faut favoriser la pratique sportive et les activités de loisirs ;

CONSIDERANT que la mise en place de 3 terrains Foot5 répond à cet objectif ;

CONSIDERANT que les plans de financement ci-dessous mis à jour permettront à la CCPAVR d'engager la construction de 3 terrains de Foot5 :

Plan de financement prévisionnel - terrain Foot5 - Pont-Audemer				
Dépenses HT		Recettes		
Terrain de foot5	114 850,00 €	Agence Nationale du Sport		
		(Plan 5000 terrains de sport)	54%	61 880,00 €
		Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)	26%	30 000,00 €
		Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	20%	22 970,00 €
Total	114 850,00 €	Total	114 850,00 €	

Plan de financement prévisionnel - terrain Foot5 - Montfort-sur-Risle				
Dépenses HT		Recettes		
Terrain de Foot5	114 850,00 €	Agence Nationale du Sport		
		(Plan 5000 terrains de sport)	54%	61 880,00 €
		Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)	26%	30 000,00 €
		Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	20%	22 970,00 €
Total	114 850,00 €	Total	114 850,00 €	

Plan de financement prévisionnel - terrain Foot5 - Routot				
Dépenses HT		Recettes		
Terrain de Foot5	114 850,00 €	Agence Nationale du Sport		
		(Plan 5000 terrains de sport)	54%	61 880,00 €
		Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)	26%	30 000,00 €
		Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	20%	22 970,00 €
Total	114 850,00 €	Total	114 850,00 €	

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **AUTORISE** le président de la communauté de communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** notamment les financements auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération Française de Football ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

